



Assemblée Générale du SNFS du 20 mars 2019 **Discours du Président, Bruno HOT**

- Madame la candidate de la France et de l'Union Européenne au poste de Directeur Général de la FAO, chère Catherine ;
- Monsieur le Directeur Général Adjoint de la DGPE, cher Philippe ;
- Monsieur le Délégué Ministériel aux entreprises agroalimentaires, cher Jean-Marc
- Mesdames et Messieurs les Directeurs, Chefs de Services, Sous-Directeurs et Responsables de l'Administration et de FranceAgriMer ;
- Madame la représentante de la Direction Générale de la DG Agri à la Commission ;
- Monsieur le Président de la CGB, cher Franck ;
- Monsieur le Président de la CIBE, cher Eric ;
- Messieurs les Présidents, Administrateurs et Directeurs des sociétés sucrières ;
- Madame la Directrice Générale du CEFS, chère Marie-Christine ;
- Madame la Directrice Générale de l'ANIA, chère Catherine ;

Chers Amis,

Je suis très heureux de vous accueillir pour notre Assemblée Générale, la onzième que j'ai le plaisir de partager avec vous, à quelques encablures d'un départ en retraite.

Comme je l'ai vécu depuis toutes ces années, c'est un moment d'échange, d'écoute et de réflexion sur des thèmes qui souvent dépassent notre sphère habituelle mais qui nous touchent toujours directement ou indirectement.

Je voudrais remercier, en votre nom, Catherine Geslain-Lanéelle, pour son intervention passionnante et éclairée, pour son analyse pointue des besoins alimentaires sur une grande partie de la planète. La France a vocation à y prendre part ; les capacités de notre agriculture doivent permettre de contribuer à la réalisation de ces enjeux planétaires et géopolitiques majeurs.

C'est pourquoi je suis heureux que la France, en proposant la candidature de Catherine à la Direction Générale de la FAO, puisse assurer de telles responsabilités.

Catherine est maintenant la candidate de toute l'Europe. Elle sera confrontée à quatre rivaux. Je suis persuadé qu'elle l'emportera. Elle est par monts et par vaux ; elle traverse les continents et les océans pour soutenir son projet et convaincre du bien-fondé de ses objectifs ; qu'elle ait accepté de passer cette journée en notre compagnie me touche beaucoup et je l'en remercie.

*

**

En relisant tous mes discours précédents, je pourrais résumer cette longue période de plus de 10 ans en une seule phrase simple mais forte : « **d'une restructuration règlementée et imposée par l'Administration communautaire à une restructuration annoncée et dictée par les marchés** ».

En 2008, à mon arrivée au SNFS, nous vivions la fin de la restructuration imposée par les règles commerciales internationales – nous avons perdu un panel à l'OMC – et même bilatérales avec « tout sauf les armes ». Nous sommes passés d'un statut d'exportateur net à celui d'importateur net.

Tout au long de cette période et malgré les quotas, nous avons connu des situations très contrastées : fortes variations des niveaux de production se traduisant par plus ou moins de hors quotas ; du sucre hors quotas remis sur le marché domestique ; des contingents d'importation à droit réduit ; des contingents supplémentaires d'exportation de sucre hors quotas en lissant le plafond imposé par l'OMC ; du travail à façon pour mieux profiter des contingents exports. Evidemment, tout ceci avait un impact sur les prix. La négociation avec la Commission n'était pas toujours facile car nous ne partagions pas la même notion de l'équilibre d'un marché et surtout, à la fin de la période des quotas, sa volonté de toujours tirer le prix communautaire vers le bas pour se rapprocher des prix mondiaux.

Dans ces conditions, coincés de toute part que nous étions entre prix faibles et volumes contingentés, la suppression des quotas devait nous redonner de la respiration, nous

permettre d'exprimer les différentiels de compétitivité interne en Europe, et nous préparer à réinvestir le marché mondial.

Il n'y avait pas d'autre stratégie pour nos entreprises que de relever ces défis. Il n'y avait pas d'autre solution réaliste que d'augmenter la production, profitant d'une faible durée de campagne, pour améliorer notre compétitivité. Il n'y avait pas d'alternative pour nous sauf à s'engager sur un repli sur soi, laissant le champ libre à nos compétiteurs européens. Il n'y a donc pas de regret à avoir, comme je l'entends parfois.

Nous savions que les 2 premières années seraient difficiles, que le prix communautaire descendrait en dessous du seuil de référence, qu'une restructuration en Europe était inévitable. Mais l'ampleur de la crise que nous connaissons aujourd'hui et sa généralisation à toute l'Europe ne l'étaient pas.

C'est la conjonction de plusieurs éléments qui se sont cumulés les uns aux autres :

- d'abord, une plus forte croissance qu'attendue des surfaces contractualisées, souvent pour 2 ans : 20 % en France ! mais 16 % en moyenne dans l'UE y compris les zones les moins compétitives. Ce sont d'ailleurs ces pays qui, depuis plus d'un an, évoquent leurs difficultés à Bruxelles de façon répétée. Ce sont les mêmes qui ont mis en place des aides recouplées pour la betterave ;
- un rendement historiquement très élevé partout en Europe en 2017/2018 ;
- un marché international qui s'est brusquement et violemment retourné au cours de la 1^{ère} campagne d'après quotas, du fait, non pas du Brésil, mais des pays comme l'Inde, le Pakistan ou la Thaïlande qui grâce à des dispositifs étatiques encourageant l'export et pour des quantités très importantes, bien au-delà de celles que nous avons remises sur le marché mondial lors de cette campagne ;
- enfin, la Commission a refusé de mettre en œuvre l'aide au stockage privé, le seul mécanisme qui nous reste pour tenter de stabiliser le marché communautaire : instrument souvent critiqué, il est vrai, y compris par nous, mais les conditions étaient réunies pour le faire fonctionner. Le Commissaire Hogan a préféré prôner « l'autorégulation ». En réalité, il n'avait sans doute pas la capacité de le financer sans vision claire sur l'impact financier du Brexit.

Il a « vendu » aux Etats-Membres la mise en place d'un Groupe à haut niveau qui devrait lui remettre un rapport à l'automne. Donc, d'ici là, rien !

La deuxième réunion de ce Groupe a eu lieu hier et les portes entrouvertes se referment les unes après les autres, la Commission se réfugiant derrière les prémisses d'une amélioration grâce notamment à une réduction des surfaces attendue pour 2019/2020.

Dans de telles conditions où chaque tonne de sucre vendue occasionne une lourde perte, il n'est pas surprenant de voir « l'autorégulation » se mettre en marche et principalement dans les zones productives, les moins compétitives étant artificiellement protégées par les aides recouplées – On marche vraiment sur la tête !

Arrêtons-nous, un instant, sur ce point : depuis la mise en œuvre de ces aides couplées à la betterave dans 11 pays sur 18 pays producteurs de sucre, la production a crû, en moyenne, dans 8 pays et pour un volume moyen sur la période de plus de 440.000 t dont plus de 300.000 t rien que pour la Pologne. C'est d'ailleurs une des rares régions à avoir annoncé une augmentation de ses surfaces de betterave de près de 10% pour la prochaine campagne 2019/2020 !

Ces distorsions de concurrence internes à l'UE doivent cesser au plus vite. Leur poursuite serait une remise en cause du principe fondamental des réformes de l'OCM sucre d'améliorer sans cesse la compétitivité de nos entreprises.

Sauf à se lancer dans une attrition de la production communautaire, qui pourrait être particulièrement pénalisante pour la France vu nos niveaux respectifs de production et de consommation domestique, l'équilibre des bilans communautaires et français ne peut s'affranchir de l'export.

Certes, le niveau du prix mondial est particulièrement pénalisant aujourd'hui, mais il est cyclique même si le cycle peut-être assez long et même si l'amplitude pourrait être plus limitée et notamment à la hausse. Il est donc indispensable d'essayer de moraliser certaines pratiques déloyales. L'UE doit s'associer, beaucoup plus qu'elle ne le fait actuellement, au Brésil et à l'Australie pour mettre fin aux mesures illégales de soutien à l'export de l'Inde, voire du Pakistan, responsables d'un surplus de 7 millions de tonnes sur le marché mondial.

La Commission est bien trop timide. N'oublions pas que la réforme de 2006 était la conséquence d'une attaque du Brésil, de l'Australie et de la Thaïlande contre notre système contingentaire. La Thaïlande, qui pourtant avait un système très proche du nôtre, vient seulement, sous la pression brésilienne, de commencer à l'adapter. Pendant tout ce temps, la Commission était aux abonnés absents.

La Commission a préféré, en revanche, multiplier les accords bilatéraux dans lesquels très souvent malheureusement, les filières sucre et éthanol, ont joué les variables d'ajustement. Plus de 700.000 t d'importation à droit avantageux ont ainsi été accordées sur la période récente.

Et je ne parle pas du Mercosur !

Serons-nous donc toujours condamnés à avoir des prix bas sur notre marché pour ne pas être attractifs pour les pays tiers ? Ce n'est pas tenable.

Aucune nouvelle concession n'est envisageable et ce, d'autant plus, que les règles du jeu sont souvent divergentes entre l'UE et les pays tiers.

Les divergences portent aussi bien sur la culture de la betterave que sur les process industriels. Les réformes en cours sur les meilleures pratiques de référence (ce qu'on appelle les BREF), sur les émissions de nos usines (la Directive IED), sur les quotas de Co₂ de plus en plus coûteux, nous ont largement mobilisés pour tenter d'en limiter le coût. Il n'en demeure pas moins vrai que tout cela pèsera sur nos coûts de production au regard des pays tiers.

*

**

Demain ou après-demain, le Royaume-Uni sera sans doute retourné au statut de pays tiers. Nous devons nous féliciter de la fermeté de l'UE à 27 qui ne s'est pas départie de son unanimité, sinon, les conséquences politiques auraient pu être extrêmement lourdes.

Il m'empêche, nos deux filières sucrière et éthanolière s'en trouveront fortement pénalisées en cas de « no deal » ou de divergences réglementaires et tarifaires notables, car la France est exportatrice nette pour un volume de sucre de 300.000 t et pour 2,5 millions d'hl d'éthanol. Des emplois sont là aussi potentiellement en jeu. Et nous pouvons être inquiets à la lecture des niveaux de droit de douane à l'importation au Royaume-Uni en cas de non accord : ils mettent fin aux importations de sucre du continent

en privilégiant les importations de sucre roux à raffiner. De même, ils encouragent l'importation d'éthanol venant du marché mondial.

Ces sujets, je les ai évoqués avec le Président de la République et avec plusieurs Ministres lors du Salon de l'Agriculture. Comme on dit, ils ont « pris le point ». J'espère que les choses bougeront.

Sur le Salon de l'Agriculture, nous avons reçu une importante délégation de la DG Agri et de la DG Trade de la Commission. Franck Sander pourrait en témoigner. Lorsque j'ai présenté la situation de crise profonde que nous vivons, la réponse fut : « nous ne pouvons pas faire grand-chose pour vous » mais en revanche nous travaillons sur une amélioration de la transparence du marché. C'est effarant !

Cela vous ferait douter de l'Europe et pourtant je suis un européen convaincu.

Si la Commission croit que la transparence du marché va nous sortir de la crise. C'est tout le contraire.

Nous sommes sans doute le secteur qui fournit le plus d'informations aux Etats-Membres et à la Commission. Fournir des prix, voire des marges, de façon hebdomadaire et par segment de marché, c'est étaler tous nos comptes devant nos clients et c'est eux qui en profiteront ! C'est d'une naïveté béate que de croire que, quand les prix montent, les acheteurs viennent nous voir pour demander de revoir le prix contractuel à la hausse ! En revanche, ils ne se privent pas de venir nous revoir pour baisser le prix d'achat dans le cas contraire. Et cela, bien que 90 % de nos ventes soient contractualisées avec nos acheteurs !

Alors, bien sûr, je peux comprendre la demande de la CGB qui pousse dans cette voie afin de mieux appréhender le juste prix que le fabricant de sucre devrait offrir aux planteurs. Mais les conséquences sur l'aval sont telles que la valeur ajoutée de la filière s'affaîssera et qu'il y aura donc moins de valeur à répartir.

Il me suffirait de rappeler que le transfert de valeur que la filière a concédé à ses clients à la suite de l'effondrement des cours est 2 milliards d'euros pour l'Europe. Je ne suis pas sûr que le consommateur en profite d'une manière ou d'une autre. La filière devrait en revanche s'accorder pour exiger que la 2^{ème} transformation et la distribution fournissent les éléments nécessaires à l'évaluation de leur part dans la répartition de la valeur ajoutée.

Pour rassurer la CGB et la CIBE qui encouragent la Commission dans cette quête de la transparence, je conseille une lecture attentive du Betteravier français, qui est la bible pour le Président du SNFS, et notamment sur les calculs de leurs experts qui confirment que les

prix des marchés actuels correspondent à un prix de la betterave compris entre 18 et 20 €/t sur la base d'un ratio certes contestable mais favorable aux planteurs. L'information existe donc bien !

La CGB voudra bien reconnaître qu'aucun fabricant de sucre ne propose de tels prix, aussi bas. C'est donc bien les fabricants de sucre qui protègent, autant qu'ils le peuvent, la recette des planteurs. Car si tel n'était pas le cas, l'approvisionnement des usines serait mis à mal. Ce n'est pas ce que, bien évidemment, nous recherchons.

Ayant rappelé cela, vous comprendrez que les fabricants de sucre ont été pour le moins dérangés – et je reste diplomatique en disant cela – par le communiqué de presse relatant la rencontre du nouveau Président de la CGB avec le Ministre de l'Agriculture, fustigeant le rôle des commissions de la répartition de la valeur instaurée par les fabricants de sucre. Les débats ont lieu chez les privés comme au sein des coopératives. Mais, il est vrai que dans le contexte actuel, exiger de toutes nos entreprises un prix minimum garanti déconnecté des marchés, avec que des plus en ignorant les moins, pose un problème de crédibilité et interpelle au regard des règles de la concurrence.

*

**

Nous sommes tous conscients qu'il convient de renforcer le rôle de l'interprofession. En tant qu'interlocuteur de plus en plus fréquent de l'Administration, elle doit monter en responsabilité sur les questions transverses.

Je voudrais, à ce propos, saluer l'arrivée du nouveau Directeur Thierry Gokelaere, que nous apprécions déjà beaucoup. Je suis sûr que ce renouveau nous permettra de progresser.

Il nous faudra bientôt engager les débats sur le futur accord interprofessionnel sur la base de l'actuel accord triennal que j'avais négocié avec Eric Lainé. Je voudrais le remercier de cette démarche partagée dans notre volonté réciproque de faire progresser l'interprofession et de forger les fondements d'une relation renouvelée entre les planteurs et les fabricants de sucre.

Je regretterais que cette volonté se trouve amoindrie par la réminiscence de vieux démons fondée essentiellement sur la suspicion envers les fabricants de sucre comme espoir de faire prospérer votre audience auprès des planteurs.

Il faut au contraire co-construire. Et je sais que c'est l'état d'esprit de la nouvelle équipe de la CGB.

*

**

Pour répondre aux souhaits exprimés par la société, nous devons poursuivre notre réflexion. Il convient dans un premier temps, de faire reconnaître tout ce que nous faisons déjà. Il y a un travail de communication à renforcer.

Nous poursuivrons nos discussions avec les Pouvoirs Publics sur la création d'une filière de sucre bio, tout en ayant à l'esprit la nécessaire plus grande sécurisation des planteurs en reconversion.

De façon plus globale, les Pouvoirs Publics, s'appuyant sur l'opinion publique, plus souvent émotive que rationnelle, nous contraignent dans l'itinéraire technique de nos productions.

Souvent, en voulant aller plus vite que les décisions communautaires, ils nous fragilisent dans la compétition intra-européenne.

Le cas du glyphosate est préoccupant. Celui des néonicotinoïdes est aberrant. Permettez-moi de m'attarder sur ce dernier cas.

La France, ayant pris des dispositions nationales d'interdiction, a plaidé, avec réussite, à Bruxelles pour une interdiction de plusieurs néonicotinoïdes. Les conséquences économiques pour notre secteur, bien connues des Pouvoirs Publics, ne les ont pas fait fléchir bien qu'une racine ne soit pas mellifère !

Faute d'alternative crédible, 13 pays sur 18 pays producteurs ont appliqué l'article 53 du Règlement communautaire pour déroger à cette interdiction. La France nous l'a refusé, alors que la façade maritime est plus en risque. Cette distorsion de concurrence fragilise, à n'en pas douter, certaines de nos usines dans cette zone.

Les coûts économiques supportés par la filière devraient être pris en charge par la société d'une manière ou d'une autre.

Cette approche peut d'ailleurs s'élargir à beaucoup d'autres produits de protection des plantes sur la sellette.

Il convient de réfléchir au sein de notre interprofession aux moyens d'y faire face. Nous ne devons pas écarter la mise en place d'indicateurs, adaptés à cette réponse, « ruisselant », pour reprendre une expression courue des débats des Etats Généraux sur l'alimentation, mais cette fois de l'amont vers l'aval. Physiquement, et pour un ingénieur, c'est plus rassurant que l'inverse !

C'est un sujet que nous pourrions mettre à l'ordre du jour de la prochaine Commission, sous l'égide de l'AIBS, regroupant toutes les parties prenantes sur les attentes de la société, Commission créée par l'interprofession conformément aux engagements que j'avais pris devant vous lors de l'Assemblée Générale de l'an dernier.

*

**

Nous avons devant nous un autre très gros chantier, même s'il semble prendre du retard, c'est la réforme de la PAC 2020.

La question budgétaire, en lien avec le Brexit, est extrêmement sensible. Je compte sur la fermeté du Gouvernement pour défendre un budget conséquent pour notre agriculture.

Sur la structure de la réforme, je me dois de vous livrer mes hésitations, mes inquiétudes.

Je comprends que la subsidiarité sera renforcée. Au travers des plans stratégiques nationaux, les Etats-Membres auront la faculté de déterminer les moyens pour répondre aux objectifs globaux de la nouvelle PAC. Je m'interroge sur le « C » qui veut dire « Commune » de la PAC. Les divergences inévitables dans un tel contexte seront porteuses de discrimination. On le voit déjà dans notre secteur, avec les aides couplées. Qui plus est, lors du Conseil des Ministres de lundi, certains pays ont réclamé encore plus de flexibilité sur les aides couplées !

Par ailleurs, ce que nous sommes en train de vivre nécessite absolument le renforcement d'outils de prévention et de gestion des crises. Nous devons aller vers une plus grande automaticité et une plus vive réactivité sans pour autant perdre de vue la nécessaire amélioration de notre compétitivité. Pour ce qui est des relations au sein des filières, le règlement « OMNIBUS » a trouvé le bon équilibre.

Il faut le préserver. Il n'est pas nécessaire de le modifier.

*

**

Je voudrais terminer mes propos en vous disant que je reste optimiste pour l'avenir de la betterave, du sucre et de l'éthanol dans nos territoires. La réponse à la restructuration de 2006/2008 a été en effet le développement du bioéthanol, ce qui nous a permis de maintenir une sole betteravière importante. La complémentarité de ces deux débouchés renforce la capacité de résistance de notre filière. A l'aune de la restructuration qui va intervenir, il convient donc d'accroître encore le débouché éthanol à la fois parce que la demande de bioéthanol progresse rapidement et que le développement de la bio économie ouvre la porte à des utilisations innovantes.

Notre structuration interprofessionnelle doit sans cesse s'améliorer. Nous disposons de beaucoup de compétences partout au sein de la filière. C'est un atout primordial qui est aussi l'héritage de longues années de pratiques contractuelles et interprofessionnelles.

Tous ensemble, nous surmonterons cette crise et nous devons nous préparer ensemble pour faire face aux suivantes.

Avec la fin des quotas, une page s'est tournée. Nous avons changé de paradigme. Ces nouveaux défis devront être relevés par des équipes renouvelées et rajeunies. C'est déjà le cas autour de nous.

Le SNFS, campé sur les solides compétences de ses collaborateurs et sur leur total dévouement envers les entreprises adhérentes, participera à ces évolutions et adaptations.

*

**

Mais en attendant, je vous propose que nous continuions nos échanges autour d'un repas équilibré à l'image du discours de consommation raisonnée que prône d'ores et déjà notre Interprofession.

Bon appétit.

*

**